Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 057-245700695-20250625-C20250624_19_SI-DE

République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle DUBOURDIEU, M. Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, Mme Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

Absents avec procuration :	Denis BAUR	à	Michel HERGAT
	Christine ACKER	à	Mauricette NENNIG
	Bernard DORCHY	à	Bernard ZENNER
	Jerry PARPETTE	à	Nadine GALLINA
	Christopher PAQUET	à	David ROBINET
	Déborah LANGMAR	à	Joseph GHAMO
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Alieth FEUVRIER Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 18 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 39
Nombre de votants : 47

19. Objet : Attribution de fonds de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal – Commune de Hettange-Grande

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250625-C20250624_19_SI-DE

Vu la délibération n° 16 du Conseil Communautaire en date du 7 novembre 2023 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal.

Considérant que le dossier de demande de fonds de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal a été déposé, le 4 avril 2025 par la Commune de Hettange-Grande,

Considérant que les travaux prévus consistent à l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal,

A ce jour, le montant disponible sur l'enveloppe de l'année 2025 est de 165 988,47 €.

Considérant que le dossier est complet et répond aux conditions d'éligibilité du règlement d'attribution :

Commune	Objet	Convention de MOD signée	Année sollicitée	Montant total du projet MOD €HT	Montant subventions obtenues ou estimées €HT	Plafond montant subventionnable €HT	% demandé/ montant subventionnable €HT	Montant du FC à verser par la CCCE €HT	Autofinancement communal €HT	Vérification : Participation communale minimale de 20% du projet d'investissement
Hettange-Grande	Enfouissement des réseaux aériens – Hettange-Grande – Rue des Marguerites et impasse	Oui	2025	325 000,00 €	0 €	152 450,00 €	40% de 152 450,00 €	60 980,00 €	264 020,00 €	65 000,00 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Suivi des Travaux » consultée par voie dématérialisée du 28 avril au 2 mai 2025 et du Bureau communautaire en date du 10 juin 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- **de valider l'attribution du fond de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communale pour la commune de Hettange-Grande, selon le tableau ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ce fond de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 25 juin 2025

Le Président,
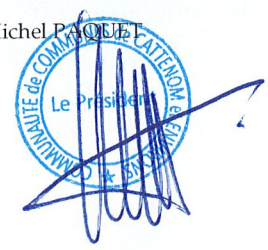
Michel PAQUET